

## Adapter les distances minimales

**Produits phytosanitaires** Dans l'attente de l'élaboration d'une charte concernant les distances d'utilisation de produits phytosanitaires, la préfecture autorise une réduction des distances minimales, sous conditions.

Le 27 décembre 2019, le gouvernement a adopté un texte visant à la mise en œuvre de mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytosanitaires pour le traitement des productions agricoles à proximité des zones d'habitation (zones attenantes aux bâtiments habités et aux parties non bâties à usage d'agrément contiguës à ces bâtiments), rappelle la préfecture du Finistère, dans un communiqué. Les distances minimales de sécurité pour les traitements phytosanitaires sont ainsi fixées à :

- 20 m pour les substances à effets cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques avérées pour l'homme ;
- 10 m pour les autres substances et concernant les traitements pour l'arboriculture, la viticulture, les

arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur ;

- 5 m pour les autres substances et concernant les utilisations agricoles et non agricoles.

A l'exception de la zone de protection de 20 m, les autres distances peuvent être réduites respective-

ment à 5 m et 3 m, sous réserve de mettre en place des dispositifs permettant de limiter la dérive des produits lors du traitement. Le texte prévoit l'élaboration d'une charte d'engagement pour l'utilisation de ces produits phytosanitaires par la profession agricole (organisations syndicales ou Chambre d'agri-

culture). Cette charte doit préciser les modalités d'information des habitants, les distances de sécurité ainsi que les modalités de dialogue et de conciliation entre les utilisateurs et les habitants concernés. Elle fera l'objet d'une concertation publique avant approbation par le préfet et mise en application.

### AUTORISATIONS JUSQU'AU 30 JUIN

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas d'organiser la concertation du public dans de bonnes conditions. La Chambre d'agriculture du Finistère s'est engagée à mener la consultation publique dès que le contexte le permettra. Dans l'attente, le préfet du Finistère autorise, jusqu'au 30 juin 2020, la réduction des

distances minimales pour l'utilisation de traitements phytosanitaires vis-à-vis de lieux habités à :

- 5 m pour les traitements concernant l'arboriculture, la viticulture, les arbres et arbustes, la forêt, les petits fruits et cultures ornementales de plus de 50 cm de hauteur ;

- 3 m pour les autres utilisations agricoles et non agricoles.

La distance de 20 m est maintenue pour les autres substances. La réduction des distances n'est possible que lorsque les mesures mises en œuvre apportent des garanties équivalentes d'exposition des résidents.

## Daniel LE CORRE

Maçonnerie générale  
et gros œuvre de bâtiment



Route de Lohuec  
22780 PLOUGRAS

02 96 38 53 48  
06 16 87 06 79

### En bref

#### PRESTATIONS FAMILIALES

**MSA** Dans le contexte actuel de crise sanitaire et de pandémie, le gouvernement a décidé le versement anticipé des prestations sociales afin qu'elles soient disponibles sur le compte bancaire de tous les adhérents concernés dès le 4 avril 2020. Cette décision s'applique à l'ensemble des allocations et prestations versées par la MSA : minima sociaux (RSA, allocation adulte handicapé, ...), prime d'activité, aides personnelles au logement, allocations familiales.

#### ANNULATION DU FESTIVAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

**Agri Deiz** Les organisateurs du festival Agri Deiz annoncent l'annulation de l'édition 2020. Si un report avait dans un premier temps été annoncé au 6 et 7 juin, « ces dates ne sont plus envisageables en raison de la crise sanitaire, car notre première préoccupation étant votre sécurité et votre santé », expliquent les responsables. L'association Agri se concentre dès aujourd'hui sur l'édition 2021, qui aura lieu à Quimper.

## Annonces judiciaires et légales

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 2019, le prix de la ligne de référence des annonces judiciaires et légales, tel que défini par l'article 2 de l'arrêté, est fixé pour l'année 2020 au tarif de base de 4,07€ HT pour les départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan (soit un prix du millimètre de 1,78€ HT).

Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce publiées dans nos colonnes sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale (décret n°2012-1547 du 28 décembre 2012).

### AVIS DE GERANCE MANDAT

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/01/20 et du 07/02/20, la société **BABOU**, SAS au capital de 15 M€, RCS CLERMONT-FD 311 315 329, a donné son fonds de commerce de biens d'équipement de la personne et d'équipement de la maison située à 2 rue Gaston Planté 29200 BREST, en gérance-mandat visée aux articles L.146-1 à L.146-4 du C.Com. à la société **SARL GAULT DIFFUSION**, au capital de 7 500€, 452 759 376 RCS BREST. En vertu dudit contrat, la société SARL GAULT DIFFUSION exploitera le fondsde commerce en qualité de gérant-mandatitaire à compter du 01/02/20, pour une durée déterminée de DOUZE (12) mois, chaque partie pouvant y mettre fin à tout moment, moyennant un préavis de deux mois. Pour avis.

Par ASSP en date du 01/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

**DU.BOLE**  
Siège social : Keravel 29880 GUISSÉNY. Capital : 1 000€. Objet social : Acquisition et location de tous immeubles et toute autre activité connexe. Gérance : Mme DUPONT Julie demeurant 4 rue d'Obernai 49300 CHOLET ; M LE GOFF Olivier

demeurant Keravel 29880 GUISSÉNY. Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la Société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en Assemblée Générale. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BREST.



**PALLIER BARDOUL & Associés**  
M<sup>e</sup> Frédéric MESSNER  
Société d'Avocats  
26Ter, Bd Gulist'Hau - BP 22026  
44020 NANTES CEDEX 1  
Tél. 02 51 72 72 60 - Fax 02 40 47 36 92

**LS DISTRIBUTION**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000 000€  
Siège social :  
63 avenue du Général de Gaulle  
29400 LANDIVISIAU  
880 739 792 RCS BREST

### CHANGEMENT DE GERANT

Suivant procès-verbal de décisions des associés en date du 1<sup>er</sup> mars 2020, les associés ont pris acte de la démission de M. Alexandre MORAND de son mandat de Gérant de la Société à compter du même jour et ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, M. Sylvain GEFFRAY, né le 1<sup>er</sup> septembre 1971 à GUERANDE (44), demeurant 5 Place de Lourdes 29400 LANDIVISIAU, en remplacement de ce dernier.

Pour avis

Suivant acte SSP en date du 31/03/2020, il a été décidé de résilier la location-gérance du fonds de commerce de taxi transport de personnes et de colis, sis et exploité 5 rue Roquefeuil 29200 BREST, consentie depuis le 01/06/2019 par

**DIDIER TAXI BREST LIMITED**  
SARL au capital de 100€, sise 1 palk street 99132 TORQUAY TQ2 5 EL GRANDE BRETAGNE N°803 497 361 RCS de BREST représentée par M. SALAUN Didier au profit de la société **M. HERRISON Kevin**  
5 rue Roquefeuil 29200 BREST, la résiliation a pris effet à compter du 31/03/2020.

Par acte SSP du 13/03/2020 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée :

**ADS FINISTERE NORD**  
- Sigle : ADS  
- Nom commercial : ADS FINISTÈRE NORD  
- Siège social : 46 rue Jean Macé 29200 BREST  
- Capital : 5 000€  
- Objet : Aide à domicile  
- Gérant : Mme DIOUF Ramatoulaye, 4 Square de Morgat 29200 BREST.  
- Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BREST.

Par acte SSP du 20/03/2020, il a été constitué une EURL dénommée :

**JAME RETAIL**  
- Siège social : 53 quai de l'Yser 29100 DOUARNENEZ  
- Capital : 2 500€  
- Objet : vente réparation location de matériels de sports et loisirs, y compris vélos électriques, organisation d'événements. Toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet social et pouvant favoriser son développement.  
- Gérance : M. Julien ROPERT, 8 imp. du Rohou 29100 DOUARNENEZ  
- Durée : 65 ans à compter de l'immatriculation au RCS de QUIMPER.

Par SSP en date du 02/04/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

**REEBORNN**  
Siège social : Chemin du Gozform - 10 résidence Gwez Dero 29170 FOUESNANT. Capital : 1 000€. Objet social : Expertise dans les domaines des technologies de l'information : Analyse et traitement de données. Plus généralement, toutes activités informatiques. Gérance : M. Jérôme BERNERON demeurant 18 rue Henri Litolff 92700 COLOMBES. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de QUIMPER.



**EARL HENAFF MARCEL**  
Au capital social de 107 000€  
Société en liquidation  
Siège Mestelhoen  
29180 PLOGONNEC  
RCS QUIMPER : 511 970 691

### AVIS DE CLOTURE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION

Par décisions extraordinaires en date du 3 avril 2020, l'assemblée des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat M. HENAFF Marcel demeurant à Mestelhoen 29180 PLOGONNEC, liquidateur et constaté la clôture de la liquidation au 31 décembre 2019.

Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de QUIMPER.

Pour avis,  
Le Liquidateur

Par acte authentique du 30/09/2019, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : **SAS CALE**. Objet social : Vente, dépannage de matériel informatique. Réparation GSM. Siège social : 3 rue de la libération, 29620 LANMEUR. Capital : 100€. Durée : 99 ans. Président : M. Faillon Ghislain, demeurant 12 rue de la terre aux morels, 22440 LA-MÉAUGON. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement. Immatriculation au RCS de BREST.

#### SARL COCCINELLE

SARL au capital de 10000€. Siège social : 7, Grand' rue 29150 CHÂTEAULIN RCS QUIMPER 493 644 926. Par décision Assemblée Générale Ordinaire du 28/02/2020, il a été pris acte de la démission Gérant M. MABIRE Claude à compter du 28/02/2020 Mme Brigitte MABIRE, née DIDAILLER, assurera désormais seule les fonctions de gérante de la société, pour une période indéterminée. Modification au RCS de QUIMPER.

**FPRIME FRANCE**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1 000€  
Siège : 2 rue Jean Jaurès  
29690 HUELGOAT  
847 975 729 RCS de BREST

Par décision des associés du 03/04/2020, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 01/05/2020 au Lieu-dit Kersaulec 29690 BERRIEN. Mention au RCS de BREST.

**SCI RUELLE AUBERT**  
Capital social : 7774,90€  
Siège social : 37 bis rue Pasteur  
77860 COULLY PONT AUX DAMES  
SIREN : 443 806 690 R.C.S. MEAUX

Le 30 mars 2020, l'assemblée générale extraordinaire de cette société, ayant pour activité la gestion immobilière et pour durée 50 ans jusqu'au 30 mars 2070, a décidé de transférer le siège social au 1 rue Saint Marc 29000 QUIMPER. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de QUIMPER. Pour avis.

### CHANGEMENT DE GERANT

**SARL GUEVEL PIERRE TRANSPORTS**  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 30 000€  
Siège social : Rue André Turcat  
ZAE de Mescoden  
29260 PLOUDANIEL  
317 978 443 RCS BREST

Suivant délibération en date du 24 mars 2020, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Pierre Roger GUEVEL de démissionner de ses fonctions de gérant à compter du 31 mars 2020 et a nommé en remplacement en qualité de nouveau gérant M. Régis BUZARE, demeurant Keradenne 29260 SAINT FREGANT, pour une durée illimitée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

Pour avis  
La Gérance